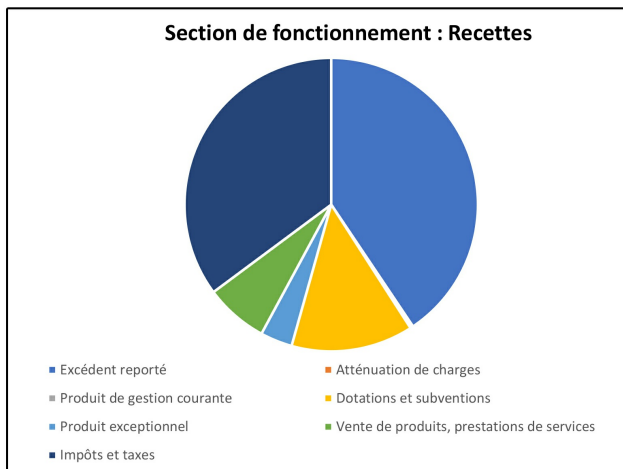


FINANCES ET BUDGETS

COMPRENDRE LE BUDGET DE VOTRE VILLAGE

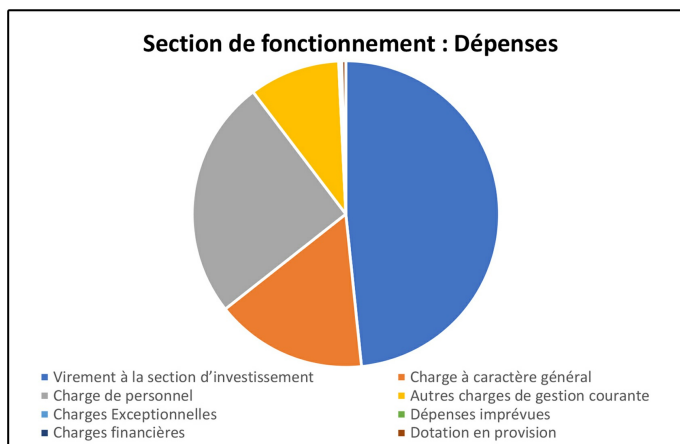
Le budget du village se compose de deux parties distinctes : **le fonctionnement** (dépenses et recettes) et **l'investissement** (dépenses et recettes).

Les recettes de fonctionnement représentent les sommes payées par la population pour diverses prestations (restauration scolaire, centres de loisirs...), les impôts locaux, dotations et subventions diverses versées à la ville.



Section de fonctionnement : Recettes	
Excédent reporté	718 647,04 €
Atténuation de charges	2 900,00 €
Produit de gestion courante	2 800,00 €
Dotations et subventions	238 113,00 €
Produit exceptionnel	62 500,00 €
Vente de produits, prestations de services	123 000,00 €
Impôts et taxes	622 588,00 €
Total :	1 770 548,04 €

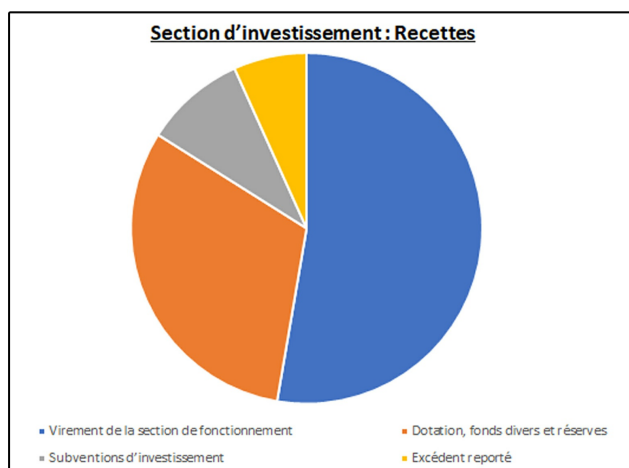
Les dépenses de fonctionnement englobent les salaires des agents, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et intérêts des emprunts.



Section de fonctionnement : Dépenses	
Virement à la section d'investissement	856 388,30 €
Charge à caractère général	283 200,00 €
Charge de personnel	448 210,00 €
Autres charges de gestion courante	169 425,00 €
Charges Exceptionnelles	500,00 €
Dépenses imprévues	3 537,74 €
Charges financières	1 887,00 €
Dotation en provision	7 400,00 €
Total :	1 770 548,04 €

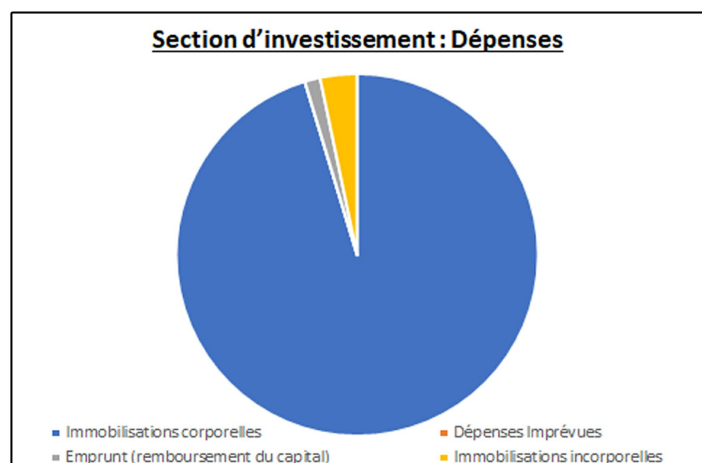
L'investissement est lié aux projets de la ville à moyen ou long terme et regroupe :

Les recettes d'investissement : subventions perçues en lien avec les projets retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du terrain synthétique, de restaurants scolaires...).



Section d'investissement : Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	856 388,30 €
Dotation, fonds divers et réserves	508 000,00 €
Subventions d'investissement	151 262,00 €
Excédent reporté	109 449,70 €
Total :	1 625 100,00 €

Les dépenses d'investissement : acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.



Section d'investissement : Dépenses	
Immobilisations corporelles	1 549 200,00 €
Dépenses Imprévues	- €
Emprunt (remboursement du capital)	22 400,00 €
Immobilisations incorporelles	53 500,00 €
Total :	1 625 100,00 €

TAXES LOCALES : 0 % D'AUGMENTATION EN 2023

!

Foncier Bâti: 47,92% (29,92% voté par la commune + 18% du Département pour compenser l'abandon de la taxe d'habitation)

Foncier Non Bâti: 59,53%

DES ASSOCIATIONS TOUJOURS SOUTENUES PAR LA COMMUNE

!

L'enveloppe budgétaire est de 16 500€ (15 000€ ont été versés aux associations en 2023).

MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

4 Allée du Parc

77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

Nous contacter

